

FORMULE DE CONNOISSEMENT.

Je, *George Goudron*, Maître, après Dieu, de la *Goëlette Marie*, maintenant mouilléé dans le Port de Québec, dans l'endroit appelé le Cul-de-Sac, pour, du premier tems qu'il plaira à Dieu d'envoyer, aller en droite route au Port de Montréal, reconnois et confesse avoir reçu de *Mr. Bernard Bonnepaye*, Marchand de Québec, et chargé dans le bord de ma dite *Goëlette*, sous le franc Tillac d'icelle, vingt-six quarts de Cassonade le tout en bon ordre et bien conditionné, et marqué de la marque mise en marge : lesquels marchandises je promets et m'oblige porter et conduire dans ma dite *Goëlette*, sauf les périls et risques de la Mer et de la Navigation, au dit lieu de Montréal, et là les délivrer à *Mr. Barnabé Brisebois*, Marchand, en me payant pour mon Fret la Somme de vingt-six *Shelings*, avec les avaries, selon les Us et Coutumes de la Mer. Et pour ce accomplir, je m'oblige corps et bien, avec ma dite *Goëlette*, Fret et Apparaux d'icelle. En foi de quoi j'ai signé trois Connoissemens d'une même date et teneur, dont l'un étant accompli, les autres seront de nullo valeur. Fait à Québec le 6 Juin 1829.

GEORGE GOUDRON,

BB